

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2022/26/DCSE/BPE/E du 26/09/2022, le préfet de Seine-et-Marne ouvre l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération du Val d'Europe (VEA) au titre des articles L.181.1 et suivants du Code de l'environnement en vue de la création de la zone d'expansion des crues dans les marais de Coupvray, situées sur les communes de Coupvray et d'Esbly.

L'enquête se déroulera pendant 22 jours consécutifs, soit du mercredi 26 octobre 2022 à 9h00 au mercredi 16 novembre 2022 à 17h00. Cette étape importante vise à recueillir les observations du public.

Le projet est concerné par la procédure IOTA (Installations, Ouvrages Travaux et Activités).

Pour cette enquête, Madame Elyane TORRENT a été désignée commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à disposition du public :

- Sur le site de la Préfecture : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/COUPVRAY-ESBLY-Marais-de-Coupvray/Coupvray-Esbly-Marais-de-Coupvray-AVIS-ouv-EP-Dossier-Adresse-Mail>
- Au format papier ou en version numérique en Mairie de Coupvray (77700) sise Place de la Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront être consignées :

- Sur le registre papier en Mairie
- Sur le registre dématérialisé sur le site de la préfecture précédemment cité
- Via l'adresse électronique dédiée : zone-expansion-crues-marais-coupvray@enquetepublique.net
- Par voie postale directement au commissaire enquêteur : Mairie de Coupvray – Place de la Mairie – 77700 COUPVRAY – Objet : EP Zone d'expansion – Marais de Coupvray

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir vos observations et propositions aux dates et heures suivantes :

- Mairie de Coupvray
 - Mercredi 26/10/2022 de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 16/11/2022 de 12h00 à 17h00
- Mairie d'Esbly
 - Samedi 05/11/2022 de 9h00 à 12h00